


Les Matins Réseau PME

Activité de réseautage axée sur la recommandation de clients potentiels
L'activité se déroulera en **français** et en **anglais**.

Vendredi 29 août 2014 de 7 h 30 à 9 h 30

Scéna
Quai Jacques-Cartier, Vieux Port de Montréal
 Champs-de-Mars

Coordonnées

Numéro de membre * _____		Non-membre	
M. Mme Prénom.....	Nom.....		
Fonction.....	Entreprise.....		
Adresse.....			
Ville.....	Province.....		
Code postal.....	Courriel.....		
Téléphone.....	Télécopieur.....		

Comment avez-vous entendu parler de cette activité?

Courriel	Ami / Collègue	Courrier	Web	Journaux
Sollicitation téléphonique		Autre		

Coût

Membres : Billet(s) à 45 \$ + TPS + TVQ = 51,74 \$	
---	--

Paie ment

American Express	MasterCard	Visa	Chèque*
_____ Numéro de la carte		_____ Date d'expiration (mm/aa)	_____ Cryptogramme visuel (CVV) Les 3 chiffres situés au verso de votre carte de crédit, à droite de la signature. Sur les cartes American Express, les 4 chiffres situés au recto de la carte, en haut à droite.
_____ Titulaire de la carte		_____ Signature	

*Tout achat de 500 \$ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 500 \$, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : 514 871-4001

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.cmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée.
- Politique d'annulation : Aucune réservation, aucune annulation ni aucun remboursement 2 jours ouvrables avant l'activité. Les substitutions de participants sont acceptées sans frais jusqu'à la tenue de l'activité. Veuillez noter que seuls les avis d'annulation reçus par écrit (télécopieur/courriel) sont acceptés.
- Cette activité peut constituer une dépense admissible en vertu de la Loi du 1%.